

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

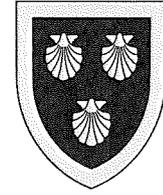
(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 03/2018

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Décisions du Conseil communal

Dans sa séance du 15 mars dernier, les membres du Conseil communal ont accepté :

- Le préavis municipal n°01/2018 relatif à une demande de crédit d'étude (ASIRE) pour le projet de construction d'un bâtiment scolaire + parascolaire et abris de protection civile à Goumoens-la-Ville;
- La votation sur la décision finale relative au rapport 47 OAT concernant la modification du PPA Golf du Brésil;
- Le préavis municipal n° 02/2018 relatif à la modification du PPA Golf du Domaine du Brésil.

Passeport-vacances 2018

- Périodes : du lundi 9 au dimanche 22 juillet et du lundi 13 au dimanche 26 août.
- Traditionnel : pour les enfants nés entre le 01.07.2002 et le 30.06.2009 (dès 9 ans révolus et fin de scolarité obligatoire). Fr. 45.00 / Fr. 40.00 dès le 2^e enfant d'une même famille.
- Famiente : pour les enfants dès 13 ans révolus (nés dès le 01.07.2005) jusqu'à 15 ans (fin de scolarité obligatoire). Fr. 25.00 sans réduction « famille ».
- Vente des passeports : du 14 mai au 8 juin au bureau communal.

Tontes de gazon, rappel

Avec la belle saison qui arrive et afin d'éviter tout problème avec le voisinage, nous rappelons ici que la tonte des gazons peut être faite du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00, samedi jusqu'à 18h00. Il n'est pas permis de tondre les gazons le dimanche, ainsi que les jours fériés.

Changement de locataires - rappel

Il est rappelé ici que tout changement de locataires doit impérativement être annoncé au Bureau du contrôle des habitants par le propriétaire.